

L'Appel

de l'abbé Pierre
1954 - 2024

70 ans



FONDATION
Abbé Pierre

Agence
Île-de-France
Bilan d'actions
2023



NOS FONDEMENTS

Fidèle à son esprit, la Fondation Abbé Pierre poursuit le combat de son fondateur :

- Elle lutte pour que chacun puisse avoir un toit où vivre dignement ;
- Elle accueille et oriente les personnes en difficulté de manière inconditionnelle ;
- Elle s'insurge contre toutes les formes d'injustice et de discrimination dans le logement ;
- Elle participe au débat public rappelant sans relâche à celles et ceux qui nous gouvernent leurs responsabilités en termes législatifs, économiques et sociaux.

Agence Île-de-France

78-80, rue de la Réunion
75020 Paris
Tél. : 01 44 64 04 40

Délégation Générale

3-5, rue de Romainville
75019 Paris
Tél. : 01 55 56 37 00

www.fondation-abbe-pierre.fr



Sommaire

P.2 CHIFFRES-CLÉS 2023 LA SITUATION DU MAL-LOGEMENT EN ÎLE-DE-FRANCE

P.3 CHIFFRES-CLÉS 2023 ACTIONS DE LA FONDATION EN ÎLE-DE-FRANCE

P.4 LE SUIVI DES POLITIQUES DE L'HABITAT EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2023

P.7 L'ESSENTIEL DES ACTIONS DE LA FONDATION EN ÎLE-DE-FRANCE

Le soutien aux projets

La sensibilisation et l'interpellation

P.11 L'ACCOMPAGNEMENT AUX DROITS LIÉS À L'HABITAT (ADLH)

Le réseau des permanences en Île-de-France

L'Espace Solidarité Habitat (ESH) à Paris

P.13 CONCLUSION

2023

Bilan d'actions

“ Le gouvernement ne semble toujours pas vouloir faire du logement une priorité nationale. La construction est en berne ; celle de logements sociaux dégringole et tout récemment, le gouvernement a annoncé vouloir modifier la loi SRU, cette belle loi de la République qui depuis plus de 20 ans encourage la construction de logements sociaux dans les communes qui en sont dépourvus ; une telle remise en cause constituerait une profonde régression.

Tant de drames humains pourraient pourtant être évités si nous nous accordions à déployer des politiques publiques plus protectrices. C'est pourquoi la Fondation continuera à dénoncer les injustices et à proposer des alternatives. Elle continuera aussi, grâce à la générosité de ses donateurs, à proposer aux plus souffrants un accueil inconditionnel dans ses Boutiques Solidarité, à proposer un logement digne dans ses Pensions de famille, de même qu'elle continuera à soutenir quelque 600 associations qui œuvrent au quotidien auprès des mal-logés sur tout le territoire pour défendre leurs droits et améliorer leurs conditions de vie.

Car, nous en sommes convaincus à la Fondation, c'est tous ensemble que nous réussirons à changer les choses.

CHRISTOPHE ROBERT
Délégué Général de la Fondation Abbé Pierre

AGIR AU PLUS PRÈS DES PERSONNES

En Île-de-France, la pénurie en matière d'offre de logements accessibles et l'augmentation des prix dans le parc privé n'ont cessé de renforcer les difficultés d'accès et de maintien dans le logement. Ces dernières années, le rythme de production de logements sociaux en Île-de-France a chuté et il est clairement insuffisant pour rattraper le retard accumulé et pour couvrir les besoins. Les phénomènes de ségrégation et de marginalisation de certains territoires franciliens perdurent avec les antagonismes politiques qui freinent d'autant plus la prise en compte d'une politique durable d'aménagement du territoire francilien en pleine mutation **(chapitre 1 : le suivi des politiques de l'habitat en Île-de-France en 2023)**.

Pour certains, notamment parmi les personnes les plus précaires, les associations constituent le dernier filet de sécurité. Mais ces dernières ont des difficultés à faire face aux demandes et peuvent être elles-mêmes fragilisées par la diminution constante des financements publics. Face à cette situation, l'Agence Île-de-France et la Direction des Missions Sociales de la Fondation Abbé Pierre poursuivent leur soutien aux associations et opérateurs à travers des projets ajustés aux changements et à l'augmentation des situations de personnes exclues ou mal logées, ainsi qu'aux réalités locales qui se diversifient **(chapitre 2 : l'essentiel des actions de la Fondation en Île-de-France)**.

Pour agir au plus près des personnes et parce qu'il ne suffit pas qu'un droit soit ouvert pour qu'il soit effectif, l'Agence régionale est restée, en 2023, fortement mobilisée sur le soutien aux associations en Île-de-France qui assurent des **permanences d'accès aux droits** pour les mal-logés en s'appuyant notamment sur l'expertise développée à l'**Espace Solidarité Habitat** (ESH) qui apporte son soutien aux ménages mal logés parisiens **(chapitre 3 : l'accompagnement aux droits liés à l'habitat)**.

Chiffres-clés 2023

La situation du mal-logement en Île-de-France



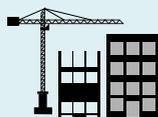
- **4,2 millions de mal-logés en France**
dont **1,3 million de personnes mal logées en Île-de-France.**

La région Île-de-France, c'est **19 %** de la population nationale, mais :

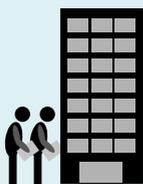
- **24 %** des logements énergivores (classes F et G)
- **34 %** des demandes d'HLM
- **38 %** des habitants en bidonvilles (hors Calais)
- **40 %** des copropriétés dégradées
- **40 %** des domiciliations
- **46 %** des places d'hébergement (BOP 177)
- **55 %** des recours DALO déposés
- **63 %** des situations de surpeuplement accentué
- **84 %** des ménages DALO qui restent à reloger



- **En France, le nombre d'enfants à la rue a augmenté de 20 %** entre 2022 et 2023 : l'Île-de-France en comptabilise près de la moitié.



- **18 600 logements sociaux agréés en 2023** contre une production attendue et nécessaire de 37 000.



- **836 000** demandeurs sont **en attente d'un logement social** pour 65 500 attributions
- **Des délais d'attente** médian **de 26 mois** pour l'ensemble des demandeurs mais de 35 mois pour les demandeurs du 1er quartile et de 55 mois pour les demandeurs PU DALO (Année 2022).



- **350 000** Franciliens occuperaient **157 000 logements privés** potentiellement **indignes**.
- **63 % des résidences principales** sont considérées comme **énergivores** (étiquette E, F ou G)

Chiffres-clés 2023

Actions de la Fondation en Île-de-France



- En 2023, **la Fondation Abbé Pierre a soutenu 173 projets** en Île-de-France pour un montant global de **4 millions d'euros** d'aides.

- Parmi ces **173 projets**, **109 sont portés par 74 partenaires associatifs** et **64 sont des aides pour des particuliers** (aides juridiques pour les locataires, aides aux travaux pour les propriétaires occupants).
- **27 %** des projets associatifs soutenus se déroulent à **Paris**, **18 %** en **Seine-Saint-Denis**, **14 %** dans la **Val-de-Marne** et le reste sur les **autres départements**.

Zoom sur l'Accompagnement aux Droits Liés à l'Habitat (ADLH) :



- **15 associations soutenues** qui tiennent **31 permanences** en Île-de-France.
- Ces **permanences** ont accueilli environ **5 000 ménages**.
- **À Paris**, **l'Espace Solidarité Habitat** a conseillé ou accompagné **5 005 ménages**.



Arnoville-lès-Gonesse, Val-d'Oise
© Ludovic B runeaux / FAP

Le suivi des politiques de l'habitat en Île-de-France en 2023

Chute de la production de logements sociaux et abordables ; prix immobiliers et loyers qui s'écartent toujours plus des ressources des Franciliens ; pression démographique et attractivité de la région capitale sont les moteurs d'une crise du logement installée en Île-de-France. Les besoins sont connus mais les résistances et les écueils pour mettre en œuvre des régulations efficaces, réduire les déséquilibres territoriaux et créer les conditions d'un autre rapport de force au profit des personnes mal logées restent écrasants.

L'Île-de-France, en dépit de sa position de région la plus prospère du pays, n'échappe pas au fléau du mal-logement, bien au contraire. Parmi les 4,2 millions de personnes mal logées dans notre pays, 1,3 million vivent dans cette région.

Les indicateurs révèlent l'ampleur alarmante du problème : la population francilienne représente 19 % de la population nationale par contre, la région Île-de-France concentre 24 % des logements énergivores (classes F et G), 34 % des demandes de logements sociaux, 38 % des habitants vivant dans des bidonvilles (hors Calais), 38 % des jeunes mineurs non accompagnés, 39 % des expulsions locatives effectives, 40 % des copropriétés

dégradées, 40 % des domiciliations, 44 % des demandes d'asile, 46 % des ménages hébergés par l'État (BOP 177), 47 % des cas de saturnisme, 55 % des recours déposés au titre du Droit au Logement Opposable (DALO), 63 % des situations de surpeuplement accentué, 80 % des nuitées hôtelières et enfin 84 % des ménages prioritaires DALO qui restent à reloger. Sans surprise Paris et la Seine-Saint-Denis sont les deux départements les plus souvent impactés.

Les coûts du logement, que ce soit pour l'achat ou la location, ont augmenté bien plus rapidement que les revenus. Ces hausses ont eu pour conséquence une explosion des taux d'effort, en particulier pour les ménages à faibles revenus.

Dans ce contexte, l'accès au parc social apparaît souvent comme la seule issue pour sortir du mal-logement. Fin 2023, la Région comptait 836 000 demandeurs de logement social et parmi eux, seulement 65 000 ont eu une proposition. Malheureusement, les pouvoirs publics ont fixé pour 2023, par décision du conseil d'administration du Fonds national des aides à la pierre (FNAP), un objectif de financement de seulement 25 000 logements sociaux en Île-de-France, en très net recul par rapport aux années précédentes. Ce volume étant totalement décorrélé des besoins et des objectifs définis au sein de la région a conduit l'Association des organismes de logement social d'Île-de-France (AORIF) et l'Association francilienne pour favoriser l'insertion par le logement (AFFIL) et la Fondation Abbé Pierre à publier un manifeste commun pour dénoncer cet objectif et pour appeler les pouvoirs publics franciliens, État et collectivités locales, à se mobiliser pour soutenir les acteurs d'intérêt général que sont les organismes Hlm et les associations d'insertion par le logement

Alors que les difficultés d'accès au logement sont de plus en plus aiguës, la mobilité résidentielle est également de plus en plus contrainte, avec des effets collatéraux importants dans d'autres domaines (renoncement à un nouvel emploi, une formation, blocage dans les parcours de vie...). Désormais il existe une nouvelle ligne de fracture entre ceux qui peuvent choisir leur logement et leur lieu d'habitation et ceux qui ne le peuvent pas et se retrouvent parfois à être assignés à vivre dans des formes d'habitat dévalorisées et des quartiers où la qualité de vie est dégradée.

Du côté de l'hébergement, la situation est tout aussi préoccupante malgré une augmentation notable des capacités d'accueil d'urgence et d'hébergement jusqu'en 2021. Les dispositifs sont saturés. De plus, le dispositif d'hébergement reste dominé par l'urgence et la mise en œuvre de la stratégie « Logement d'abord » est encore limitée. La moitié des personnes en famille qui ne sont pas prises en charge par le 115 résident en Île-de-France. Le nombre d'enfants à la rue a augmenté de 20 % en l'espace d'un an entre 2022 et 2023 : l'Île-de-France en comptabilise près de la moitié. À Paris, fin janvier 2024, ce sont près de 3 500 personnes à la rue qui ont été recensées, soit une augmentation de 16 % par rapport à l'an dernier et 785 personnes dans 32 communes du Grand Paris.

En outre, comme d'autres régions, les personnes en situation de mal-logement ou en situation de fragilité sont pénalisées dans le contexte de numérisation croissante des dispositifs sociaux, les rendant de plus en plus dépendantes des travailleurs sociaux qui, ironie du sort, sont de moins en moins nombreux.

En conclusion, la région Île-de-France est confrontée à un grave problème d'habitat et, au regard des besoins, une insuffisance chronique de la construction de logements, notamment sociaux. Les chiffres vertigineux révèlent une concentration disproportionnée des difficultés dans cette région. Le mille-feuille administratif francilien avec ses différentes strates de gouvernance (services de l'État, Région, Métropole, Départements, Intercommunalités, Communes, etc.) et ses multiples acteurs impliqués, sont l'une des raisons sous-jacentes de la complexité de la résolution de ce problème. La coordination efficace et harmonieuse de toutes les parties prenantes est bien souvent freinée par des réticences locales et des politiques divergentes.

1,3 million de personnes mal logées	
Personnes privées de logement personnel	309 901
Dont personnes sans domiciles (a)	137 545
Dont résidences principales à l'hôtel (b)	11 000
Dont habitations de fortune (c)	13 356
Dont personnes en hébergement contraint chez des tiers (d)	148 000
Personnes avec des conditions de logement très difficiles (moins les doubles comptes)	976 842
Dont privation de confort (e)	462 000
Dont surpeuplement accentué (f)	586 000
Personnes en FTM non traités (g)	19 113
Gens du voyage sans place en aires d'accueil (h)	9 396
Total des personnes mal logées (sans double-compte)	1 306 452
Près de 2,9 millions de personnes fragilisées par rapport au logement	
Propriétaires occupant un logement dans une copropriété en difficulté (i)	475 993
Locataires en impayés de loyers ou de charges (j)	351 967
Personnes modestes en situation de surpeuplement modéré (k)	1 206 030
Personnes modestes ayant eu froid pour des raisons liées à la précarité énergétique (l)	730 000
Personnes en situation d'effort financier excessif (m)	1 291 642
Total des personnes en situation de fragilité (sans double-compte)	2 861 792

Sources :

(a) IPR 2021, selon le périmètre des estimations de la FAP 2020 : sans abri, en bidonvilles (source DIHAL), en hébergement collectif, à l'hôtel, en CADA ou hébergés dans un logement associatif (source DRIHL).

(b) ENL 2013, méthode FAP : chambres trouvées et payées par les personnes elles-mêmes, hors hébergement institutionnel.

(c) RP 2018 (Île-de-France). Certaines personnes en habitations de fortune sont aussi comptées parmi les sans domicile.

(d) ENL 2013, calculs selon méthode FAP. Ce groupe comprend un noyau dur (personnes de 17 à 59 ans hébergées par des personnes sans lien de parenté direct, qui n'ont pas les moyens de décohabiter) ainsi que les plus de 25 ans contraints, après une période de logement autonome, de revenir habiter chez leurs parents ou grands-parents faute de logement autonome, et les personnes de plus de 60 ans hébergées chez un tiers sans lien de parenté direct. À ce périmètre, semblable à celui des éditions précédentes défini par l'Insee, sont ajoutés les enfants non-étudiants de plus de 25 ans chez leurs parents qui n'ont encore jamais décohabité, souhaiteraient le faire mais n'en ont pas les moyens.

(e) ENL 2013, calculs FAP. Comprend les logements remplissant au moins un de ces critères : pas d'eau courante, douche, WC intérieurs, coin cuisine, ou moyen de chauffage ou façade très dégradée. Notre définition de la privation de confort a évolué et n'est pas comparable à celle de l'édition précédente de l'ENL.

(f) ENL 2013. Ménages auxquels manquent deux pièces par rapport à la norme de peuplement : soit une pièce de séjour pour le ménage ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ; pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans ; sinon, une pièce par enfant.

(g) Liste CILPI 2021 : Résidents déclarés des foyers de travailleurs migrants en attente de traitement fin 2019.

(h) Selon les objectifs des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage, il manque 2349 places de caravane en aires d'accueil en Île-de-France, soit près de 9400 personnes si on applique un ratio de 4 personnes par caravane.

(i) ENL 2013, selon méthode de calcul FAP. Il ne s'agit ici que des copropriétaires déclarant habiter dans une copropriété rencontrant des difficultés (impayés nombreux et fréquents, copropriété décrite comme fonctionnant très mal, absence de travaux d'entretien), et non des locataires. Cette définition n'est pas comparable à celle de l'édition précédente.

(j) ENL 2013, calculs FAP.

(k) ENL 2013, calculs FAP. Personnes appartenant à des ménages des trois premiers déciles de niveau de vie auxquels manque une pièce par rapport à la norme de peuplement, à l'exclusion des ménages d'une personne.

(l) ENL 2013, calculs FAP : Personnes appartenant aux trois premiers déciles de niveau de vie et déclarant avoir eu froid au cours de l'année pour des raisons liées à la précarité (privations financières, logement mal isolé ou mal chauffé).

(m) ENL 2013, calculs FAP. Personnes subissant un taux d'effort net supérieur à 35 %, leur laissant un reste-à-vivre inférieur à 650 euros par mois et par UC.

NB : les données intégrant une dimension financière ne sont pas comparables aux chiffres nationaux car elles reposent sur une version différente du revenu total annuel des ménages.

L'essentiel des actions de la Fondation en Île-de-France

Soutenir, sensibiliser/interpeller et agir sont les piliers de notre lutte contre le mal-logement et contre les inégalités sociales. **Pour défendre les intérêts des publics mal logés parisiens et franciliens**, la Fondation Abbé Pierre via l'Agence Île-de-France et son Espace Solidarité Habitat :

- Est composée d'une équipe de 12 salarié.es et d'une trentaine de bénévoles, ces derniers assurent différents types de mission (accueil du public, constat de l'indécence des logements, représentation dans des instances, élaboration d'outils de communication...).
- Est membre des instances locales ou institutionnelles suivantes :
 - Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),
 - Conférences Intercommunales du Logement de Melun Val de Seine (Seine-et-Marne), de Plaine Commune et d'Est Ensemble (Seine-Saint-Denis), de Paris Ouest La Défense et de Boucle Nord de Seine (Hauts-de-Seine) et Conférence Logement de Paris,
 - Pôle Départemental Habitat Indigne de Seine-Saint-Denis,
 - Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (Ccapex) et Comité de suivi de la charte de Prévention des expulsions à Paris,
 - Conseils d'Administration du GIP « Habitat et Interventions Sociales ».
- Mène et soutient des actions de sensibilisation ou d'interpellation en faveur d'une meilleure application du Droit au logement opposable, d'une meilleure prévention des expulsions, d'un renforcement de la lutte contre l'habitat indigne et de la lutte contre les discriminations dans l'accès à un logement.

LE SOUTIEN AUX PROJETS

Les ressources de la Fondation Abbé Pierre proviennent à plus de 96 % de la générosité du public. Grâce à cette générosité, la Fondation préserve sa capacité à gérer en propre des lieux d'accueils (comme l'Espace Solidarité Habitat à Paris) et à soutenir des actions et projets des associations et opérateurs de la lutte contre les exclusions et le mal-logement.

En 2023, la Fondation Abbé Pierre a soutenu, **en Île-de-France, 173 projets** pour un montant global de **près de 4 millions d'euros de contributions financières** (environ 25 millions au niveau national). Parmi ces 173 projets, 109 sont portés par **74 partenaires différents** et 64 sont des aides pour des particuliers (aides juridiques pour les locataires ou aides aux travaux pour les propriétaires occupants). 45 % des aides concernent des projets qui se déroulent à Paris ou en Seine-Saint-Denis.

Un tiers des aides a été consacré au programme d'offre nouvelle de logements qui contribue à la **production de logements très sociaux** dans la région. Les autres actions soutenues concernent des projets menés au profit des personnes fréquentant des **accueils de jour**, des résidents de **pensions de famille**, des personnes en situation de **bidonvilles**, **des gens du voyage**, des **habitants des quartiers populaires**, des **compagnons des communautés Emmaüs d'Île-de-France** ou des personnes mal logées notamment à travers le soutien de permanences d'accompagnement **aux droits liés à l'habitat**.

Ce soutien à l'action répond aux 3 enjeux suivants :

- Loger plus et mieux les plus modestes,
- Prévenir et combattre les facteurs d'exclusion par le logement,
- Construire une région équitable et accueillante.

Exemples de projets soutenus en 2023

Acina est une association loi 1901, créée il y a 9 ans. L'association a pour objectif de contribuer à **l'inclusion durable** – par le biais de l'insertion socio-professionnelle – des personnes vivant en squats, bidonvilles et hôtels sociaux, dans des conditions de grande précarité et d'exclusion. Ses principes d'action sont de développer le potentiel **d'autonomie** et favoriser la **liberté** de choix et d'action des personnes accompagnées, de favoriser **l'implication** des personnes dans le projet d'accompagnement, de **personnaliser** l'accompagnement et de **valoriser** les personnes et leurs potentialités.

Acina dispose aujourd'hui de 5 antennes : à Paris, dans le Val-d'Oise, en Essonne, dans le Val-de-Marne et en Seine-Saint-Denis. Elles mènent en permanence des actions d'aller-vers, sur les lieux de vie (bidonvilles et squats) afin de rencontrer les habitants, de créer une relation de confiance et de les sensibiliser à l'accompagnement qui peut leur être proposé. La Fondation Abbé Pierre apporte depuis de nombreuses années son soutien aux projets menés par les équipes en Île-de-France.



Les Compagnons Bâtitisseurs Île-de-France

œuvrent pour accompagner un grand nombre d'habitants, partenaires et territoires prioritaires dans la conduite de projets d'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA). Ses interventions ont un impact concret sur l'amélioration des logements, des conditions de vie de leurs habitants, ainsi que sur le développement de leurs compétences techniques et transversales, le tout dans un esprit de solidarité.

L'objectif central de l'ARA est la réhabilitation du logement pour le rendre plus agréable à vivre et mieux adapté aux besoins du quotidien. L'habitant accompagné est l'acteur principal de cette démarche, prenant lui-même en main les

décisions, telles que le choix des couleurs des murs, des revêtements de sol, ou les problèmes à résoudre en priorité. Ensuite, grâce à l'accompagnement des Compagnons Bâtitisseurs, des professionnels du bâtiment, des bénévoles et de jeunes volontaires, il réalise les travaux nécessaires, allant de la plomberie à la peinture, en passant par la pose de cloisons. Ces actions d'Auto-Réhabilitation Accompagnée placent l'habitant au cœur de son propre projet de réhabilitation, mettant en avant son autonomie et sa capacité à agir, renforçant ainsi la solidarité et le vivre ensemble.

Depuis 2014, la Fondation Abbé Pierre soutient l'action des Compagnons Bâtitisseurs Île-de-France.



La **Maison de la Solidarité** de Gennevilliers, est un Accueil de Jour, dispositif de Veille Sociale, destiné aux personnes sans abri, sans domicile fixe, en situation de grande précarité ou de détresse, de la Boucle Nord des Hauts-de-Seine. La Maison de la Solidarité accueille chaque année 750 personnes, offre 22 000 repas, 15 000 utilisations sanitaires, et enregistre 40 000 passages par an. Elle propose au quotidien un accueil et une mise à l'abri en journée, des services de première nécessité (sanitaires, alimentaires, administratifs) ainsi que le repérage et l'orientation réactive de situations préoccupantes de rue, d'errance ou de santé.

Au-delà de ses missions d'Accueil de Jour, elle intervient en faveur des publics les plus vulnérables, sur des sujets autour de l'accès aux droits, l'accompagnement social et la santé, en complémentarité des services de droit commun et en collaboration avec les acteurs et dispositifs du territoire. Elle organise également sur site des permanences d'accès aux soins, à la santé et à l'insertion professionnelle, ainsi qu'un programme d'animation sociale et culturelle axé sur la reconstruction du lien social et de l'estime de soi, éléments essentiels pour les parcours de sortie de rue et de grande précarité.

La Maison de la Solidarité est soutenue par la Fondation Abbé Pierre et fait partie de son réseau national des Boutiques Solidarité (au total de 28 dont 6 en Île-de-France).

Portée par ICF Habitat La Sablière et gérée par Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL), une **pension de famille** a été inaugurée en avril 2023 dans le quartier Saint-Lazare (Paris 08) avec les soutiens de l'État, la Région Île-de-France, la Ville de Paris et la Fondation Abbé Pierre. La Fondation a financé cette opération au titre de l'investissement et du fonctionnement (démarrage et ameublement).

La résidence située au 17 bis rue d'Amsterdam comprend des studios de 18 à 20 m², tous équipés de leurs propres cuisines et salle de bains. Les redevances vont de 413 à 475 euros, charges comprises. 100 m² de la surface du bâtiment sont consacrés aux espaces communs dont une laverie et un local à vélos. Un comité des habitants a été créé pour que les pensionnaires puissent prendre part aux décisions les concernant.

Les habitants sont des personnes à faible niveau de ressources qui étaient dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, ayant connu des parcours présentant des ruptures, avec des allers-retours fréquents entre la rue et les dispositifs d'hébergement d'urgence.





LA SENSIBILISATION ET L'INTERPELLATION

La Fondation Abbé Pierre sensibilise régulièrement l'opinion publique, dénonce les situations de mal-logement inacceptables et interpelle les pouvoirs publics afin de défendre la cause du logement et porter la parole des exclus.

Au niveau départemental, l'Agence et l'ESH ont poursuivi leur participation à 6 Conférences Intercommunales du Logement (Paris, Boucle Nord de Seine et Paris Ouest la Défense dans les Hauts-de-Seine, Est Ensemble et Plaine Commune en Seine-Saint-Denis ainsi que Melun Val de Seine en Seine-et-Marne. En 2023, les échanges ont beaucoup porté sur la mise en place obligatoire des nouveaux systèmes de cotation de la demande de logement social.

Dans le cadre du Droit Au Logement Opposable (DALO), l'Agence a continué à co-animer 6 comités de veille DALO en Île-de-France. Ces rencontres ont permis de rencontrer différents partenaires, notamment Action Logement dans les Hauts-de-Seine. Avec l'appui de la FAS IDF, de la FAPIL et du Secours Catholique, un comité de veille régional a été organisé le 12 décembre 2023 avec notamment la participation de la DRIHL régionale et le Haut Comité pour le Droit au Logement. L'Agence a également co-organisé avec l'Association DALO et la FAS la première rencontre nationale des comités de veille DALO. Son expertise a également été sollicitée dans le cadre de la concertation pour la refonte du Guide national des bonnes pratiques des commissions de médiation, élaboré par le Ministère.

En matière de lutte contre l'habitat indigne, l'Agence a notamment échangé avec l'établissement public territorial d'Est Ensemble et plusieurs communes de ce territoire en vue de faire connaître et promouvoir l'accompagnement aux droits liés à l'habitat. Par ailleurs, l'Agence a soutenu une action expérimentale en Seine-Saint-Denis menée par l'ADIL 93 pour lutter contre la non décence grâce à un dispositif de médiation en lien avec la CAF 93. Enfin, une réflexion a été initiée avec l'ADIL 91 en partenariat avec la Ville de Grigny.

En matière de prévention des expulsions locatives, l'Agence a poursuivi ses échanges dans le cadre de la nouvelle Charte de prévention des expulsions locatives de Seine-Saint-Denis, en participant notamment aux travaux liés aux nouveaux indicateurs de suivi et de mise en œuvre de cette charte.

Et en matière de lutte contre les discriminations, l'Agence a poursuivi sa participation au réseau national REEL. En lien avec le service Etudes de la Fondation, le réseau a publié les résultats d'une étude nationale confiée au chercheur Yannick LHORTY (laboratoire de recherche TEPP / CNRS) sous la forme d'un testing des guichets d'enregistrement de la demande de logement social. L'objectif était d'évaluer la présence de discriminations au stade de la demande d'information, sur le critère de l'origine ethnique. La publication de ces résultats a reçu un écho dans les médias nationaux et a permis d'engager un échange avec le Défenseur des Droits, le GIP SNE ainsi que la DILCRAH.

L'accompagnement aux droits liés à l'Habitat

Fondé sur l'idée que le droit doit être accessible à tous, l'accompagnement aux droits liés à l'habitat (ADLH) a pour objectif de permettre aux ménages les plus défavorisés et les plus éloignés des institutions de faire valoir leurs droits et de trouver des solutions pérennes à leurs difficultés de logement. L'accompagnement proposé ne s'inscrit pas dans un format prédéfini mais il s'adapte au rythme de la personne accompagnée et au degré de complexité de sa situation. Il participe au décloisonnement des approches sociales, administratives et juridiques et passe ainsi par une compréhension de l'ensemble des facteurs susceptibles d'alimenter le processus d'exclusion que vit la personne.

L'action de l'agence régionale de la Fondation et de son Espace Solidarité Habitat en matière d'accès aux droits est possible grâce au soutien des donateurs. **Moins de 10 % du budget de l'ESH provient de subventions publiques en 2023**, celles de la Ville de Paris et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Paris.

LE RÉSEAU DES PERMANENCES EN ÎLE-DE-FRANCE

En 2023, l'Agence Île-de-France a continué de développer et d'animer le réseau francilien des permanences d'ADLH. **L'Agence soutient 15 associations qui tiennent 31 permanences** (4 à Paris, 9 dans les Hauts-de-Seine, 5 en Seine-Saint-Denis, 7 dans le Val-de-Marne, 3 dans les Yvelines, 1 en Seine-et-Marne et 2 en Essonne), sachant que certaines permanences couvrent plusieurs communes. **Ces permanences ont accueilli plus de 5 000 ménages.**



Rencontre régionale ADLH IDF
© FAP

Une **rencontre régionale** des associations du réseau s'est déroulée en **juillet 2023** dans les locaux du Secours Catholique à Paris. **3 ateliers thématiques** ont également été organisés autour du DALO et de la prévention des expulsions, permettant notamment d'inviter des partenaires comme la CAF 75 ou la DRIHL régionale.

À noter qu'en 2023, une **nouvelle permanence** s'est ouverte au sein de la Boutique Solidarité située à **Créteil** (Val-de-Marne) dédiée au Droit au Logement Opposable tenue par l'ADIL 94. L'objectif est de proposer un accompagnement souple et adapté aux personnes sans domicile fréquentant la Boutique afin de faire valoir leur droit à un logement pérenne ou un hébergement.

L'Agence, en lien avec l'Association DALO, a également apporté son soutien à la **permanence inter-associative « Refus DALO » en Essonne** qui s'est ouverte en septembre 2023 et doit permettre d'obtenir de la jurisprudence favorable vis-à-vis les décisions contraires au droit de la COMED 91.

L'ESPACE SOLIDARITÉ HABITAT (ESH), LIEU D'ACCÈS AUX DROITS DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE À PARIS

L'Espace Solidarité Habitat (ESH) apporte son soutien et son expertise aux ménages mal logés parisiens. **En 2023, ce sont 5 005 ménages qui ont pu bénéficier d'un suivi, d'un conseil ou d'une orientation par l'ESH.**

3 104 ménages ont été conseillés par le primo accueil de l'ESH (ménages à la recherche d'un logement ou d'un hébergement, ou encore d'un conseil sur la procédure DALO) et les autres ont été accompagnés dans la durée par une ou un chargé de mission pour éviter une expulsion ou obtenir des travaux. **77 % des ménages viennent à l'ESH en raison d'une procédure d'expulsion.** 48 % des ménages contactent l'ESH au moment d'une assignation au tribunal ou avant une assignation et 30 % après une première décision de justice.

Les ménages sont alors suivis pendant plusieurs années, la moyenne est de 26 mois. **52 % des orientations sur l'ESH sont faites par les travailleurs sociaux de la ville de Paris.**

104 ménages ont pu trouver une solution de relogement en 2023, notamment dans le parc social, et malheureusement, il n'a pas été possible d'éviter l'expulsion pour 60 d'entre eux.



Accompagnement individuel ESH
© Yann Levy / FAP

Conclusion

Face à des politiques du logement et de l'hébergement encore trop souvent défailtantes, face aux enjeux de mal-logement, l'Agence Île-de-France n'a de cesse de sensibiliser, d'interpeller et d'agir pour que soit menée une politique de l'habitat qui :

- se soucie en priorité des plus défavorisés sans tomber dans une politique résiduelle ou palliative ;
- prévienne le plus en amont possible les ruptures sociales ;
- soit au service de la lutte contre les inégalités ;
- associe les personnes à l'évaluation de leurs besoins et à la mise en œuvre des politiques publiques les concernant ;
- clarifie la gouvernance locale et assure la cohérence des politiques publiques ;
- résiste à la tentation court-termiste de réduire toujours plus les moyens financiers et humains des dispositifs sociaux.

Pour ce faire, la Fondation insiste sur la nécessité, en Île-de-France, de :

Loger plus et mieux les plus modestes et, plus spécifiquement :

- donner la priorité aux solutions de logement autonomes et durables ;
- développer une offre de logements sociaux en adéquation avec les besoins ;
- progresser dans l'accès au logement social pour les plus démunis ;
- poursuivre la création de places en pensions de famille ;
- ériger la mise en œuvre de la loi DALO en priorité politique ;
- maîtriser les loyers dans le parc privé ;
- lutter contre les taudis et les logements indécents ;
- éradiquer les passoires énergétiques ;
- développer le logement social adapté à la résidence mobile et les terrains familiaux locatifs pour les Voyageurs.

Prévenir et combattre les facteurs d'exclusion par le logement et, plus spécifiquement :

- multiplier les lieux d'accès aux droits liés à l'habitat pour les personnes mal logées ;
- diminuer les situations de non-recours ;
- faire de l'expulsion locative une exception ;
- mettre fin aux expulsions locatives et aux évacuations de squats, terrains et bidonvilles sans solutions de relogement ;
- accompagner la mobilisation collective dans les copropriétés dégradées ;
- développer les accueils de jour et renforcer leur rôle dans la lutte contre la pauvreté et les exclusions ;
- rendre effectif le droit à la domiciliation.

Construire une région équitable et accueillante et, plus spécifiquement :

- garantir les droits des personnes sans-abri ;
- assurer un accueil respectueux des personnes migrantes ;
- protéger les mineurs à la rue ;
- garantir un accompagnement sans rupture ;
- lutter contre les discriminations et toute autre forme de stigmatisation de certains publics ;
- œuvrer pour que les transformations et les évolutions urbaines profitent à tous les habitants ;
- favoriser la participation des personnes/habitants à la définition et à la mise en œuvre des projets.



Être humain !